Bail garantie des loyers impayés, précisions

Par Visiteur

Madame,monsieur

Il y a 10 mois ma belle mère à louer par l'entremise de la Fnaim un appartement,9.4% du total du loyer est donné chaque mois à Bdi gestion(lié à la Fnaim) pour garantir les loyers impayés en tant que seule héritière ma femme est elle tenue d'honorer le contrat signé par sa mère.nous ne souhaitons pas le départ des locataires mais la fin de la gestion par bdi gestion
Merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

en tant que seule héritière ma femme est elle tenue d'honorer le contrat signé par sa mère.nous ne souhaitons pas le départ des locataires mais la fin de la gestion par bdi gestion
Est ce que votre belle mère est décédée?
Est ce que votre épouse a accepté la succession?

cordialement

Par Visiteur

Monsieur,
Ma belle mère est décédé et ma femme à accepté la succession ,l'appartement lui appartient maintenant
Amicalement

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Dans ce cas, en principe le contrat avec le gestionnaire a été signé intuitu personnae, ce qui signifie qu'il ne liait que votre belle mère.
Cependant il est possible que le contrat prévoit une autre clause et en tout état de cause vous devez vous reporter, étant donné que je ne l'ai pas sous les yeux, aux conditions de résiliation qu'il prévoit.

Cordialement